

PARTIE 3 : L'AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES

La réussite scolaire et éducative est l'axe de développement prioritaire du Projet Educatif Local. Cet axe s'appuie essentiellement sur l'aménagement des rythmes scolaires, dispositif dans lequel la ville de Péronne s'engage dès septembre 2013 ;

P.E.D.T. Ville de Péronne

Ecole et Territoire

Date de présentation du projet : **Septembre 2013**

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : **Mairie de Péronne**

Nom du correspondant : **Jean-Luc Valentin**

Fonction : **Directeur du service Enfance, Jeunesse et Sports pour la commune de Péronne**

Adresse : **Mairie de Péronne BP 20045 80201 Péronne cedex**

Téléphone : **06.22.81.51.54**

Adresse électronique : **service.enfance-jeunesse@ville-peronne.fr**

Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) : **Ville de Péronne**

Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire (de quel type) : **Non**

Public concerné : nombre total d'enfants : 801

Niveau maternelle : moins de trois ans : 15

Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 245

Niveau élémentaire : 546

Niveau secondaire : 0

Objectifs généraux spécifiques :

Contribuer à l'épanouissement des enfants à travers des activités ludiques et culturelles

Permettre à l'enfant d'avoir une ouverture vers le monde

Développer le goût de la recherche et du raisonnement

Permettre à l'enfant d'agir en tant que citoyen actif

Favoriser l'égalité des chances

Développer les relations avec les parents

Favoriser la réussite et la valorisation de l'enfant par la mise en place d'activités éducatives complémentaires à l'école

Mode d'inscription aux activités proposées :

Les inscriptions se prennent en début d'année scolaire. Les fiches d'inscription sont distribuées aux parents et récupérées via l'école. Les fiches d'inscription sont accompagnées d'un document explicatif reprenant les objectifs généraux, cinq points essentiels à retenir sur la réforme, les éléments généraux d'organisation, le tableau des activités classées selon 3 champs (le domaine sportif et habileté motrice, le domaine de l'éveil et de la technique, le domaine culturel). Par ailleurs, le planning de la semaine est rappelé aux parents.

L'inscription est gratuite pour les familles. Toutefois, cette résolution pourra être éventuellement amendée selon les orientations de la Caisse Nationale des Allocations Familiales dans la prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion.

Modalités d'information des familles :

Dans un premier temps, la concertation avec les familles des écoles primaires publiques de la commune a été organisée à l'occasion des conseils d'école. Puis, un sondage auprès de toutes les familles a permis de dégager le mercredi matin comme choix pour la neuvième demi-journée.

Enfin, un deuxième sondage a permis de dégager le nombre de familles intéressées pour inscrire les enfants aux activités périscolaires, mais aussi sur l'accueil de loisirs du mercredi après-midi.

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

3 écoles primaires publiques de Péronne

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

Les écoles primaires publiques de la commune :

Ecole primaire de La Chapelette

Ecole primaire de Mont Saint Quentin

Ecole primaire du Centre

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

En fin de journée, de 15h30 à 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Indiquer la date à laquelle l'(les) éventuelle(s) dérogation(s) à l'organisation scolaire a(ont) été accordée(s) :

Septembre 2013

Durée du PEDT (3 ans maximum) : **3 ans**

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

Activités périscolaires :

Pour chaque école primaire, des services de cantine, garderie, étude sont mis en place par la commune.

	Garderie	Etude
Ecole primaire La Chapelette	20	20
Ecole primaire Béranger	30	30
Ecole primaire MtStQuentin	20	35

Par ailleurs, le dispositif Accompagnement à la scolarité a été développé par la commune sur l'école de La Chapelette (moyenne de fréquentation 20 enfants de l'école, inscrits 46 enfants y compris second degré), et par le CCL sur l'école de Mont Saint Quentin (moyenne de fréquentation 20 enfants pour 20 inscrits, tous de l'école).

Activités extrascolaires :

L'offre éducative extra-scolaire repose sur le tissu associatifs fort de 100 associations dont 70 accueillent du public dans leurs activités et parmi ces dernières, 35 associations sportives.

La commune organise par ailleurs des accueils de loisirs et de jeunes sur la Maison de Quartier de La Chapelette (tout au long de l'année pour un public de 4 à 6 ans 24 places, 6-11 ans 36 places et 12-17 ans 36 places), sur l'école du Centre (durant l'été pour un public de 6-11 ans, 36 places), sur l'école de Mont Saint Quentin (durant l'été pour un public de 4-6 ans 24 places et 6-11 ans 36 places). Le Centre Culturel et de loisirs accueils par ailleurs des 7-14 ans à l'année (30 places) et des 12-17 ans durant l'été (58 places). Au total, plus de 700 enfants bénéficient de l'accueil de loisirs.

Besoins répertoriés (pour quel type de public) :

Public qui reste en déficit d'ouverture culturelle en dehors de l'école et des accueils de loisirs. L'aménagement des rythmes scolaires peut favoriser l'égalité des chances et la réussite du plus grand nombre.

Socialement chuté, présentant des indicateurs au niveau santé (alimentation, hygiène, conduites addictives ...) inférieurs à ceux de la région.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

Volonté politique forte de Mme le Maire. Expérience du fonctionnement avec le Projet Educatif Local qui est en œuvre depuis 2007. Proximité des établissements scolaires. Implication des directeurs d'école dans la vie de la commune et dans le Projet Educatif Local. Politique contractuelle développée.

Existence de structures de loisirs bien implantées dans les quartiers sur La Chapelette et Mont Saint Quentin.

Existence de services municipaux : enfance et jeunesse, bibliothèque, conservatoire de danse et de musique, musée.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT (par exemple nécessité d'adapter le transport scolaire) :

Nécessité d'adapter le transport scolaire. Nombre important d'élèves prenant un transport scolaire : 130 sur les 3 écoles (10 sur La Chapelette, 60 sur les écoles du Centre et de Mont Saint Quentin).

Absence de structure de loisirs sur l'école du Centre.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire ;

Favoriser le développement personnel des enfants et des jeunes sur un plan sensible, intellectuel et physique ;

Favoriser l'épanouissement du public et l'implication dans la vie en collectivité ;

Prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et son environnement.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.) :

Au niveau des acteurs institutionnels :

Cohérence des actions enfance et jeunesse

Lisibilité pour les élus, acteurs, familles (suivi du parcours de leur enfant)

Amélioration de l'organisation

Amélioration du lien social.

Au niveau du public accueilli

Amélioration des connaissances des enfants

Amélioration du comportement à l'école, d'une moindre fatigue

Appropriation de nouvelles compétences.

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Le PEDT s'inscrit en articulation avec différents dispositifs contractuels. La politique éducative de la commune s'appuie sur un projet éducatif local qui est en réécriture cette année avec l'aménagement des rythmes scolaires et l'ouverture d'un Centre Social s'appuyant sur deux Maisons de Quartier.

Le PEDT s'appuie sur 4 piliers contractuels : le Contrat Enfance et Jeunesse avec la C.A.F. (ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2013 et va être renégocié pour 4 ans) ; le Contrat éducatif local ; le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (l'accompagnement à la scolarité a été mis en place sur deux groupes scolaires La Chapelette et Mont Saint Quentin) ; le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Enfin, le PEDT s'inscrit en cohérence avec les projets d'école

	La Chapelette	Mont Saint Quentin	Centre
Axes projet d'école	Maîtriser la langue orale pour mieux appréhender l'écrit (pour une école de l'égalité des chances et de toutes les réussites)	Continuité des apprentissages, des outils, des enseignants et des élèves	Optimiser les différents dispositifs d'aide existants dans l'école afin de lutter contre l'échec scolaire
	Ouverture scientifique et développement de l'utilisation des TUIC (pour une école ouverte sur l'avenir)	Gérer la difficulté scolaire	Conduire tous les élèves à la maîtrise de la langue
	Favoriser la relation tripartite (parents/élèves/enseignants) et veiller à une bonne coordination maternelle/élémentaire, élémentaire/collège et école/maison de Quartier	L'utilisation des T.I.C.	Eduquer tous les élèves à la Citoyenneté, à l'environnement, à l'hygiène et à la santé.
		L'enseignement des sciences	
		La mise en place d'un parcours culturel de la PS° au CM2	

Activités proposées dans le cadre du PEDT (**toutes écoles confondues**) :

Dans le champ des A.P.S. :

Activité football, judo, rugby, handball, volley-ball, badminton, hockey sur gazon ou en salle, escalade de blocs, basket-ball, tennis, gymnastique sous forme de parcours de motricité, tir à l'arc avec matériel adapté (ventouses), Tai Chi Chuan et Do In, Capoeira, découverte de l'aéronautique et du parachutisme (sans sauts !) avec baptême de l'air en fin de cycle.

L'encadrement de ces activités est mené soit par des brevets d'Etat ou titulaires du B.P.J.P.S. A.P.T. ou D.E.U.S.T. rémunérés ou pas, soit par des animateurs bénévoles titulaires d'un brevet fédéral.

Dans le champ artistique :

Flûte à bec, chorale, Initiation au pastel et à l'aquarelle, au modelage, découverte des instruments de musique, sensibilisation aux œuvres classiques, danse classique ou hip hop, découverte du théâtre, création de saynettes, chants anglo-saxons, orchestre de batucada.

Dans le champ des nouvelles technologies :

Initiation à la prise de vue, jeux informatiques, trucages de photo, lightpainting et stop motion, création d'un journal d'école, blog, initiation à la création de bandes dessinées

Dans le champ culturel :

Animations autour des auteurs ou illustrateurs du salon du livre, raconte-tapis, ateliers artistiques en correspondance avec les lectures, découverte du polar (thème du prochain salon du livre) ; ateliers de pratique de langue anglaise et allemande (en vue de la classe bilingue au collège) ; atelier cirque ; initiation à la généalogie.

Dans le champ des jeux :

Initiation au bridge, aux échecs, aux jeux de l'esprit et aux jeux coopératifs ;

Dans le champ des activités manuelles :

Bricolage (petites constructions en bois, manipulation de matériel de menuiserie), jardinage, cuisine

Au-delà du panel qui pourrait être assimilé à une simple compilation, la mise en place des activités doit répondre à un cahier des charges à respecter par l'ensemble des animateurs (venant d'horizons, de formation et de statuts différents).

Le respect des rythmes biologiques de l'enfant

Ne pas revêtir un caractère scolaire afin de ne pas « faire de l'école près l'école »

Impliquer tous les acteurs concernés par la démarche

Développer une offre diversifiée et équitable sur le territoire

Garantir la qualité des contenus et des encadrements

Définir des repères éducatifs pour chaque acteur

Offrir un large éventail de contextes éducatifs et de parcours.

Un passeport éducatif va être créé à l'occasion de la première année de fonctionnement du P.E.D.T.

Il permettra de recenser les activités vécues par les enfants.

Ce passeport permettra à l'enfant de vivre les activités à l'intérieur de différents parcours

Parcours 1 : **Bien dans mon corps** (activités sportives, danse, atelier théâtre, Taï-Chi, relaxation ...)

Parcours 2 : **Graine d'artiste** (musique, arts plastiques, chant...)

Parcours 3 : **J'explore mon environnement** (découverte de la ville et du monde, jardins, multimédia ...)

Parcours 4 : **L'éveil des sens** (gout-odorat, alimentation-nutrition, poterie, pâte à modeler ...)

Parcours 5 : **Je me détends** (lecture, jeu, écoute de la musique, repos ...)

Partenaires du projet :

Partenaires institutionnels :

L'Etat dont la D.D.C.S. et l'Education Nationale

Le Conseil Général

Le Conseil Régional

La C.A.F.

Partenaires associatifs :

Les clubs :

Bridge de Péronne

Généalogie,

C.A.F.C. football

Péronne Gym

Club A.P. Basket

Paraclub

Ecureuils de Péronne

Photo caméra club

Les jardins ouvriers

Le Rideau d'Arlequin

Entrouv'ère

Autres partenaires :

Structures municipales : conservatoire de danse, de musique, musée, équipe d'animation du service enfance, jeunesse et sports.

Structure de pilotage :

Composition de la structure de pilotage (il s'agit du comité de pilotage du Projet Educatif Local) :

M. le Sous-préfet de Péronne ;

Mme le Maire ;

Le 1er adjoint ;

Les adjoints à la Jeunesse et au sport, à la culture, aux affaires sociales ;

Les directeurs des écoles primaires, le principal du Collège Béranger et Sacré-Cœur, le proviseur du Lycée d'enseignement général et professionnel, du Lycée agricole, du Sacré-Cœur ;

Les représentants des fédérations de parents d'élèves ;

La directrice du C.I.O ;

La responsable de territoire au Centre Médico Social ;

Un représentant de la D.D.C.S. ;

Des représentants associatifs ;

Coordination du projet assuré par :

Nom et prénom du responsable pédagogique : Jean-Luc Valentin

Fonction : Directeur du service enfance, jeunesse et sports

Adresse : Mairie de Péronne, BP 20045 80201 Péronne cedex

Téléphone : 06.22.81.51.54

Adresse électronique : service.enfance-jeunesse@ville-peronne.fr

Sur un plan opérationnel, chaque établissement scolaire a un référent aménagement des rythmes scolaires. Il s'agit de

Pour l'école de La Chapelette : Johan Bissiau, animateur territorial, DEUST, Coordinateur Enfance et Jeunesse

Pour l'école de Mont Saint Quentin : Audrey Strippoli, Animatrice territoriale, BPJEPS Loisirs Tous Publics

Pour l'école du Centre : Séverine Cailly, Adjointe d'animation, BPJEPS Loisirs Tous Publics.

Modalités de pilotage (mise en place éventuelle d'un COFIL, de commissions, etc.) :

Mise en place du comité de pilotage.

Mise en place de groupes de travail sur les axes suivants :

Egalité des chances

Place des parents

Citoyenneté

Ouverture culturelle

Petite enfance

Développement durable

Communication

Tableau de bord

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Périodicité :

Evaluation annuelle du PEDT

Mise en place d'un tableau de bord permettant d'aborder tous les aspects quantitatifs et de connaître le public accueilli, d'autre part de mesurer les impacts du projet.

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) :

Nombre de participants

Nombre d'inscrits par période

Nombre d'enfants par cycle de scolarisation

Indicateurs qualitatifs :

Création d'un passeport permettant de recenser toutes les activités menées

Satisfaction du public, des enseignants, des animateurs

Taux d'absentéisme

Résultats aux évaluations scolaires

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant : **Après évaluation**

La Chapelette	8h45-12h	12h13h30	13h30-15h30	15h30-16h30	Après 16h30
Lundi	Classe	Restauration	Classe	A.P.C.	Etude, garderie ou C.L.A.S.
Mardi	Classe	Restauration	Classe	Ateliers Périscolaires TAP	Etude, garderie ou C.L.A.S.
Mercredi	Classe (11h45)	Accueil de loisirs (avec restauration possible pour les inscrits à l'accueil)			
Jeudi	Classe	Restauration	Classe	Ateliers Périscolaires TAP	Etude, garderie ou C.L.A.S.
Vendredi	Classe	Restauration	Classe	Ateliers Périscolaires TAP	Etude, garderie ou C.L.A.S.

Mont Saint Quentin	8h45-12h	12h13h30	13h30-15h30	15h30-16h30	Après 16h30
Lundi	Classe	Restauration	Classe	Ateliers Périscolaires TAP	Etude, garderie ou C.L.A.S.
Mardi	Classe	Restauration	Classe	A.P.C.	Etude, garderie ou C.L.A.S.
Mercredi	Classe (11h45)	Accueil de loisirs (avec restauration possible pour les inscrits à l'accueil)			
Jeudi	Classe	Restauration	Classe	Ateliers Périscolaires TAP	Etude, garderie ou C.L.A.S.
Vendredi	Classe	Restauration	Classe	Ateliers Périscolaires TAP	Etude, garderie ou C.L.A.S.

Ecole du Centre	8h45-12h	12h13h30	13h30-15h30	15h30-16h30	Après 16h30
Lundi	Classe	Restauration	Classe	Ateliers Périscolaires TAP	Etude, garderie ou C.L.A.S.
Mardi	Classe	Restauration	Classe	Ateliers Périscolaires TAP	Etude, garderie ou C.L.A.S.
Mercredi	Classe (11h45)	Accueil de loisirs (avec restauration possible pour les inscrits à l'accueil)			
Jeudi	Classe	Restauration	Classe	A.P.C.	Etude, garderie ou C.L.A.S.
Vendredi	Classe	Restauration	Classe	Ateliers Périscolaires TAP	Etude, garderie ou C.L.A.S.

ANNEXES

Annexe 1 : La fiche d'inscription aux ateliers aménagement du rythme scolaire

Annexe 2 : Questionnaire pour les enfants

Annexe 3 : Questionnaire pour les parents

Annexe 4 : Questionnaire pour les enseignants

Annexe 5 : Questionnaire pour les animateurs



Fiche d'inscription au Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse :

Nom du représentant légal :

Téléphone :

Ecole :

Classe :

Autorisations diverses (merci de signer pour chaque autorisation)

① Je soussigné, _____, responsable légal de :

Autorise ce dernier à participer aux activités du temps périscolaire (T.A.P.)

Autorise mon enfant à repartir seul après les activités du temps périscolaire (T.A.P.) Oui Non

Dans la négative, Nom et contact téléphonique des personnes autorisées à prendre en charge mon enfant

Nom	Prénom	Téléphone

Fait à Péronne, le _____

Signature _____

② Je soussigné, _____, responsable légal de :

Autorise l'organisateur à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de mon enfant, notamment prodiguer les premiers secours ou faire appel à un service d'urgence.

Fait à Péronne, le _____

Signature _____

③ Je soussigné, _____, responsable légal de :

Autorise l'organisateur à prendre en photo ou à enregistrer mon enfant et à utiliser les images ou enregistrements sonores dans le cadre des publications municipales (Péronne, notre ville ou site Internet de la commune ...) ou dans le cadre des activités périscolaires proprement dites.

Fait à Péronne, le _____

Signature _____

④ Je soussigné, _____, responsable légal de :

Autorise mon enfant à utiliser un transport collectif affrété par la mairie dans le cadre des activités périscolaires.

Fait à Péronne, le _____

Signature _____

Rythmes scolaires : ce qu'il faut retenir en 5 points

① L'année scolaire :

Elle est divisée en 5 périodes distinctes, elles-mêmes séparées par des petites vacances :

Période 1 : Du lundi 16 septembre jusqu'aux vacances de Toussaint (5 semaines).

Période 2 : De la rentrée des vacances de Toussaint jusqu'aux vacances de Noël (7 semaines).

Période 3 : De la rentrée des vacances de Noël jusqu'aux vacances d'Hiver (7 semaines).

Période 4 : De la rentrée des vacances d'Hiver jusqu'aux vacances de Printemps (6 semaines).

Période 5 : De la rentrée des vacances de Printemps jusqu'aux vacances d'Été (8 semaines).

② L'organisation de la journée :

➤ Pour les familles qui le souhaitent, la journée scolaire se terminera tous les jours après l'école à 15h30 (ou 16h30 si votre enfant est concerné par les Activités Pédagogiques Complémentaires le lundi).

➤ Les heures de classe seront suivies les mardi, jeudi et vendredi d'un Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P) qui se terminera à 16h30.

➤ Le mercredi matin, les enfants quitteront l'école à 11h45.

③ La liberté de choix :

La participation au Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) n'est pas obligatoire pour les familles qui souhaitent reprendre leurs enfants à la fin de la classe.

Elles pourront choisir d'inscrire leurs enfants dans les activités qui seront proposées à partir de 15h30 par les associations sportives ou culturelles, ou par les services municipaux.

L'inscription d'un enfant au T.A.P. constitue un engagement à fréquenter tous les ateliers, jusqu'à leur terme à 16h30, tout au long de la semaine.

④ La restauration scolaire :

La restauration scolaire est proposée le mercredi midi, uniquement pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs le mercredi après-midi sur les Maisons de Quartier de La Chapelette ou de Mont Saint Quentin. Les enfants inscrits aux accueils de loisirs municipaux et scolarisés à l'école du Centre seront véhiculés par les services municipaux jusqu'à leurs lieux d'accueils respectifs.

⑤ L'accueil périscolaire :

L'accueil périscolaire (Etude, Garderie ou Accompagnement à la scolarité C.L.A.S.) fonctionnera dans les mêmes conditions qu'actuellement. Il sera ouvert le mercredi matin comme les autres jours d'école de la semaine.

POUR MÉMOIRE, L'INSCRIPTION AUX TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE EST GRATUIT

Organisation générale

➤ **L'inscription de votre enfant doit être retournée à l'école dont il dépend au plus tard pour le vendredi 6 septembre (date butoir).**

Passé ce délai, l'inscription de votre enfant ne pourra être prise en compte que dans la limite des places disponibles.

➤ Les enfants seront placés dans des groupes d'âge et ainsi bénéficieront de toutes les activités organisées tout au long de l'année scolaire. Les groupes d'âge seront déterminés en fonction des cycles scolaires.

➤ Les groupes d'âge constitués seront au maximum de 14 enfants pour des moins de six ans et de 18 enfants pour des plus de six ans.

➤ L'inscription vaut pendant tous les jours d'activité pendant toutes les périodes (1 à 5) de l'année.

➤ Il est possible de se désinscrire du Temps d'Activité Périscolaire à tout moment de l'année.

➤ Les activités pratiquées seront inscrites dans un passeport éducatif remis à votre enfant. Ce passeport le suivra tout au long de son parcours à l'école primaire. Il permettra de visualiser la richesse et la pluralité des activités menées.

➤ Il appartient aux parents ou représentant légal de prévenir de tout changement concernant l'inscription ou non et autre renseignement concernant l'enfant par écrit à la mairie (service enfance, jeunesse et sports).

➤ Toute contre indication physique doit être signalée. En particulier, les parents inscrivant leurs enfants au Temps d'Activité Périscolaire devront compléter une fiche sanitaire de liaison (fournie ultérieurement).

➤ Si un enfant doit s'absenter ponctuellement, il appartient aux parents de prévenir l'intervenant.

➤ Il appartient aux parents de prendre les assurances nécessaires (généralement la responsabilité civile est couverte par l'assurance habitat. Vérifiez votre contrat).

➤ Des questionnaires seront proposés en cours d'année aux parents, enfants, enseignants et animateurs. Ils permettront de recueillir votre avis sur le fonctionnement du dispositif. **Ainsi, tous ensemble, nous pourrons améliorer l'aménagement des rythmes de nos enfants.**



Evaluation Aménagement des rythmes scolaires

Questionnaire Enfants

1. Est-ce que les nouveaux horaires de l'école te plaisent ? OUI NON
2. Préfères-tu l'école comme c'était avant ou comme c'est maintenant ? AVANT MAINTENANT
3. Pourquoi ?
4. La journée te semble-t-elle plus longue ? OUI NON
5. As-tu du mal à te lever le matin ? OUI NON
6. Es-tu content de venir pour les activités ? OUI NON
7. Pour toi, le moment des activités c'est : SUPER BIEN
 PAS MAL NUL
8. Quelles activités préfères-tu ?
9. Pourquoi ?
10. Quelles autres activités aimerais-tu pratiquer ?
11. As-tu des remarques à faire sur :
 - a. Les ateliers
 - b. Les animateurs
 - c. Le temps libre
 - d. L'école
 - e. Le manque de temps pour certaines choses (repas du midi, sortie plus tardive le soir ...)
12. Un camarade de classe te dit qu'il faut supprimer les activités, que lui réponds-tu ?
 Tout à fait d'accord Pas d'accord du tout Je ne sais pas quoi lui répondre



Evaluation Aménagement des rythmes scolaires

Questionnaire Parents

1. La semaine de classe a changé.

Il y a plus d'heures de classe le matin, est-ce mieux selon vous ?

OUI

NON

Il y a moins de classe l'après-midi, mais il y a des ateliers, est-ce mieux selon vous ?

OUI

NON

Il y a école le mercredi matin désormais, est-ce mieux selon vous ?

OUI

NON

Au vu du fonctionnement, préférez-vous la classe le mercredi matin ou le samedi matin ?

MERCREDI MATIN

SAMEDI MATIN

2. Trouvez-vous bien que l'on finisse la classe ou les activités le soir à 16h30 ?

OUI

NON

3. Aimez-vous que votre enfant fasse des activités en atelier ?

OUI

NON

4. Pensez-vous que votre enfant apprenne aussi des choses en atelier ?

OUI

NON

5. Avez-vous remarqué des changements dans le comportement de votre enfant ?

6. Par rapport à l'organisation familiale, quels sont les avantages et les inconvénients des aménagements ?

7. Par rapport aux activités pratiquées par votre enfant en dehors de l'école, quels sont les avantages et les inconvénients des aménagements ?

8. Que pensez-vous des activités en général et de leur contenu ?

9. Par rapport au rythme de vie de votre enfant, pensez-vous :

Que le moment d'activité charge trop la journée et la semaine

Que le moment d'activité amène un certain équilibre dans la journée et dans la semaine

10. Pour les activités proposées à votre enfant, vous êtes (marquez d'une croix votre opinion sur l'échelle suivante)

Pas du tout					Parfaitement
Informé (-)	→				informé (+)

11. Avez-vous des remarques particulières à formuler sur les aménagements ?



Evaluation Aménagement des rythmes scolaires

Questionnaire Enseignants

1. Trouvez-vous que les enfants prennent plaisir à participer aux ateliers ? OUI NON
2. Trouvez-vous que les enfants prennent plus de plaisir à venir à l'école qu'avant ? OUI NON
3. Quel est votre avis sur la durée de l'atelier ? Trop court Suffisant Trop long
4. Des ateliers de 90 mn, deux ou trois fois par semaine, vous semblent-ils envisageables ?
 OUI NON
5. Au vu du fonctionnement, préférez-vous la classe le mercredi matin ou le samedi matin ?
 MERCREDI MATIN SAMEDI MATIN
6. Trouvez-vous positif que l'on finisse la classe ou les activités le soir à 16h30 ? OUI NON
7. Pensez-vous que les enfants apprennent aussi des choses en atelier ? OUI NON
8. Avez-vous remarqué des changements dans le comportement des enfants ?
9. Constatez-vous une amélioration des résultats scolaires des enfants concernés par les ateliers ?
 OUI NON
10. Que pensez-vous des activités en général et de leur contenu ?
11. Par rapport au rythme de vie des enfants, pensez-vous :
 Que le moment d'activité charge trop la journée et la semaine
 Que le moment d'activité amène un certain équilibre dans la journée et dans la semaine
12. Le fait de pratiquer les ateliers au sein d'un bâtiment scolaire, est-il pour vous pénalisant ?
 OUI NON
13. Avez-vous des remarques particulières ou des propositions à formuler sur les aménagements ?



Evaluation Aménagement des rythmes scolaires

Questionnaire animateurs

1. Trouvez-vous que les enfants prennent plaisir à participer aux ateliers ? OUI NON
2. Quel est votre avis sur la durée de l'atelier ?
 Trop court Suffisant Trop long
3. Des ateliers de 90 mn, par rapport à votre activité, vous semblent-ils envisageables ? OUI NON
4. Au vu du fonctionnement, préférez-vous la classe le mercredi matin ou le samedi matin ?
 MERCREDI MATIN SAMEDI MATIN
5. Trouvez-vous positif que l'on finisse la classe ou les activités le soir à 16h30 ? OUI NON
6. Pensez-vous que les enfants apprennent aussi des choses en atelier ? OUI NON
7. Avez-vous remarqué des changements dans le comportement des enfants ?
8. Par rapport aux activités pratiquées par les enfants en dehors de l'école, quels sont les avantages et les inconvénients des aménagements ?
9. Que pensez-vous des activités en général et de leur contenu ?
10. Par rapport au rythme de vie des enfants, pensez-vous :
 Que le moment d'activité charge trop la journée et la semaine
 Que le moment d'activité amène un certain équilibre dans la journée et dans la semaine
11. Le fait de pratiquer votre activité au sein d'un bâtiment scolaire, est-il pour vous pénalisant ?
 OUI NON
12. Avez-vous des remarques particulières ou des propositions à formuler sur les aménagements ?